



## AVIS PUBLIC

*Aux personnes intéressées par le règlement 2015-384-2 (P) modifiant le règlement sur les dérogations mineures 2015-384 et ses amendements*

### **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Lors d'une séance tenue le 14 février 2022, le conseil a adopté le projet de règlement 2015-384-2 (P), modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-384 et ses amendements.

Les modifications visent essentiellement la concordance avec le Projet de Loi numéro 67 (PL 67), entré en vigueur le 25 mars 2021, instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité et ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée de consultation publique aura lieu à la salle J.-Adolphe-Ardouin, située au 2114, chemin du Tour-du-Lac, le lundi 11 avril 2022, à 18h30. Au cours de cette assemblée, la mairesse, accompagnée des membres du conseil, expliquera le projet de règlement. Ils entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Des copies du projet de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Nominique, ce 15 mars 2022.

François St-Amour, ing.  
Directeur général et  
Greffier-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en le publiant sur le site Internet de la Municipalité, le 15 mars 2022, entre 8 heures et 16 heures et en le publiant dans le journal l'Information du Nord, Vallée de la Rouge, dans l'édition du 23 mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour de mars 2022.